

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 FÉVRIER 2020 À 19 H 30 À L'HÔTEL DE VILLE

-0-0-0-0-

ORDRE DU JOUR

- Informations générales
- Compte-rendu de décisions du Maire
- Renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Remembrement
- Révision du tarif des coupes de bois de la forêt communale
- Approbation du projet de création de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
- Approbation du projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) des monuments historiques situés dans le périmètre de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
- Subvention exceptionnelle
- Orientations budgétaires 2020

Fait à Sézanne, le 24 janvier 2020

Le Maire,

ha HEWAK

La Ville de Sézanne est labellis

